

Aide à l'accès à une complémentaire santé pour des personnes en situation difficile

Que proposons-nous ?

- Des conseils adaptés aux besoins individuels des personnes en situation difficile pour accéder à une complémentaire santé
- Une prise en charge immédiate sans visite médicale préalable
- Des tarifs préférentiels

Notre démarche :

- ➔ Obtenir des accords "groupe" avec des organismes proposant des contrats spécifiques
- ➔ Déterminer les besoins du bénéficiaire en fonction de ses ressources



Documents à fournir : *Attestation de droits à la Sécurité Sociale - Attestation Chèques Santé pour l'aide à la mutualisation - Relevé d'identité bancaire (compte courant obligatoire)*

Permanences :

BAYONNE	- Maison Diocésaine 10, avenue Jean Darrigrand Tous les mercredis de 9h30 à 11h	05 59 59 00 48
BIARRITZ	- Centre Social Maria Pia 6 allée du Chanoine Manterola 2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudi de 9h30 à 11h30 1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudi entre 14h30 et 16h30 sur rendez-vous	05 59 43 81 53
St. J. de LUZ	- Centre Sagardian 32, av de Habas Tous les mardis de 16h30 à 18h30	05 59 08 04 04

A la conclusion du contrat, les bénéficiaires sont en relation directe avec l'organisme de complémentaire santé

Documents à fournir : *Attestation de droits à la Sécurité Sociale - Attestation Chèques Santé pour l'aide à la mutualisation - Relevé d'identité bancaire (compte courant obligatoire)*

Permanences :

BAYONNE	- Maison Diocésaine 10, avenue Jean Darrigrand Tous les mercredis de 9h30 à 11h	05 59 59 00 48
BIARRITZ	- Centre Social Maria Pia 6 allée du Chanoine Manterola 2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudi de 9h30 à 11h30 1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudi entre 14h30 et 16h30 sur rendez-vous	05 59 43 81 53
St. J. de LUZ	- Centre Sagardian 32, av de Habas Tous les mardis de 16h30 à 18h30	05 59 08 04 04

A la conclusion du contrat, les bénéficiaires sont en relation directe avec l'organisme de complémentaire santé

Aide à l'accès à une complémentaire santé pour des personnes en situation difficile

Que proposons-nous ?

- Des conseils adaptés aux besoins individuels des personnes en situation difficile pour accéder à une complémentaire santé
- Une prise en charge immédiate sans visite médicale préalable
- Des tarifs préférentiels

Notre démarche :

- ➔ Obtenir des accords "groupe" avec des organismes proposant des contrats spécifiques
- ➔ Déterminer les besoins du bénéficiaire en fonction de ses ressources